

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES  
ET DE LA SECURITE CIVILE

DIVISION DE LA SECURITE CIVILE

N° 2810 /MISD-SG-DAPSC-DSC.

## RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

( à faire insérer obligatoirement au Journal Officiel de la République Togolaise dans un délai d'un mois à compter de la date de signature )

**DENOMINATION :** *AMIS DES ETRANGERS  
AU TOGO  
( A. D. E. T. )*

**SIEGE :** LOME - TOGO

**BUTS :**

- Assurer la protection des droits des étrangers au Togo ;
- Réserver un accueil aux étrangers qui désirent connaître le Togo.

Lomé, le 10 DEC. 2004

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA  
SECURITE ET DE LA DECENTRALISATION



*F. ESO*

Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO